

Avignon, le 04 JUIN 2021

MAURICE CHABERT

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mesdames, Messieurs les Maires,

J'ai le plaisir de vous informer que par délibération n°2021-331 du 28 mai 2021, le Conseil départemental a décidé le maintien des aides à la scolarité au titre de l'année scolaire 2021/2022 sous forme de bourses départementales attribuées aux collégiens boursiers nationaux et aux collégiens boursiers nationaux dont les parents sont bénéficiaires du RSA.

A ce titre, je porte à votre connaissance qu'à partir du 1^{er} septembre 2021 les imprimés de demandes de bourses départementales pourront être téléchargés sur le site www.vaucluse.fr et seront à disposition des familles sous format papier courant septembre dans le collège où l'enfant est scolarisé.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Maires, à l'assurance de ma meilleure considération.

LE PRESIDENT



Maurice CHABERT